District de la Nièvre de Football

COMITE DE DIRECTION

Réunion 18 novembre 2025

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mmes OSBÉRY, SIMOES, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, DUCROT, KAJDAN, MOUNIR, PINGUET, RIVIERE

Membres excusés : Mme BORDE, MM. BEAUVOIS (pouvoir à J. BERFORINI), BONDOUX, PONSONNAILLE

Assistent : Mme TOURNOIS, M. TREPKA

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

➥ Comité de Direction du 16/09/2025 paru sur le site internet le 01/10/2025 et dans Nièvre Footb@ll le 17/10/2025.
Dominique ATERO précise qu'il était bien absent à cette réunion.

➥ Bureau du 10/11/2025

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. Courrier de M. PERREAU NIEL, Responsable Filière Arbitrage à Auxerre : demande de subvention

Cette saison quatre jeunes arbitres de notre district, Lucas GIRARD, Esteban PASQUIER, Loukas GONZALEZ et Nolan GONZALEZ, qui réalisent leur cursus scolaire au sein de la filière arbitrage du lycée Fourier-St Germain à Auxerre, ont la possibilité de participer à un évènement international du 12 au 16 mai 2026.
En lien avec l'AEFE (Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger), ils ont l'opportunité aujourd'hui de pouvoir prendre part en tant que formateur de jeunes arbitres à une session de formation à Tirana en Albanie.
Cet évènement constitue une occasion culturelle formidable pour eux de pouvoir s'adonner à leur passion lors d'un séjour exceptionnel.
Sur place le couchage est pris en charge, Il reste à leur charge les fonds pour le billet d'avion et les repas. Cette somme s'élève à 550 euros par personne.
Le DNF a été sollicité pour une aide financière comme à chaque fois qu'un jeune nivernais est pris dans cette filière. Le District décide d'allouer la somme de 200€ pour chacun des 4 jeunes.

4.2. Licences

Françoise VALLET dresse un bilan du nombre de licences délivrées à la date du 15 novembre 2025 : le District enregistre 6 005 licenciés contre 6259 à la même date la saison passée soit une baisse de 254 (-4,07 %).
Et – 11,8% par rapport à juin 2025 (6714).

4.3. Accompagnement des clubs : bilan formation du 8 novembre

Anne-Cécile SIMOES, Présidente de cette commission, fait un point sur la formation des présidents, secrétaires, trésoriers-ères qui a eu lieu au DNF le samedi 8 novembre.
Les ateliers ont été menés par Jean-François DUCROT et David LETORT pour les présidents présents, par Anaïs TENAILLE et Françoise VALLET pour les secrétaires et Anne-Cécile SIMOES pour les trésorières.
Michel PINGUET a été sollicité pour la nouvelle version sur les tablettes.
Il est à noter des échanges très fructueux entre tous les participants.

Elle indique également que la Commission organisera des visites clubs dont la prochaine est prévue le 6 décembre à Dornes ainsi que 3 réunions de secteur sur le premier trimestre 2026 et des permanences pour l'aide à l'établissement des dossiers de demandes de subventions en février.

5. POINT FINANCIER

5.1. Situation des clubs à ce jour

Sylvie OSBERY établit un rapide point sur la situation des clubs à ce jour et indique que deux clubs sont en grande difficulté financière.

5.2. Situation du District

Elle établit un rapide point sur les finances du District arrêtées au 31 octobre 2025 et annonce un résultat similaire à celui de l'an passé à la même date.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

6.1 Au niveau Seniors

Michel PINGUET annonce que 3 matchs sont reportés au 30 novembre et 5 restent à fixer.
Il comptabilise 1 forfait en championnat départemental 2 ainsi qu'un forfait général, 4 forfaits en départemental 4 et également 1 forfait général.
Il indique que le 3ème tour de la Coupe du Conseil Départemental se déroulera le 30 novembre et déplore le forfait d'un club qui ne pourra malheureusement pas participer à la Coupe du District.
Il rappelle que le critérium féminin se termine le 23 novembre et que la 2ème phase débute le 14 décembre avec le 1er tour de la Coupe le 7 décembre.

Joseph BERFORINI indique que le calendrier du critérium vétérans est bien respecté dans son ensemble.

6.2 Au niveau Jeunes

Nicolas TREPKA déclare que peu de rencontres jeunes sont reportées pour l'instant mais que des arrêtés municipaux risquent de perturber les rencontres prévues ce week-end au vu des prévisions météorologiques annoncées.

7. POINT SUR LES ACTIONS FUTURES

Nicolas TREPKA indique avoir contacté les municipalités afin d'obtenir des créneaux horaires dans les gymnases et présente le calendrier des réservations. Il remercie celles-ci pour la gratuité des réservations.
Il présente ensuite les règlements des compétitions futsal U11, U13, U15 et U18.

7.1. Plateaux de Noël Futsal U6-U7

Nicolas TREPKA annonce que les plateaux de Noël du Futsal U6-U7 auront lieu le samedi 13 décembre sur 4 sites : St Pierre et Dornes le matin, Clamecy et Château-Chinon l'après-midi.

C'est une action District prévue sur le calendrier pour laquelle la participation de tous les clubs concernés par cette catégorie est fortement conseillée.

7.2. Plateaux des Rois Futsal U9

Les plateaux des Rois du Futsal U9 auront lieu quant à eux le samedi 24 janvier 2026 avec la traditionnelle galette des rois.

7.3. Finales Futsal

Les finales Futsal seront organisées, cette année, le week-end des vendredi 30, samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2026 à la Maison des Sports de Nevers.
Le programme sera défini lors de la réunion DTJ du 27 novembre. Comme la saison passée, il sera fait appel aux clubs de l'agglomération de Nevers pour l'organisation de la buvette.
Il précise qu'à ce jour, 10 clubs seniors sont inscrits pour participer à ce tournoi.

8. DEVELOPPEMENT DU FOOTBALL D'ANIMATION

Jean-François DUCROT présente son projet de développement du football d'animation.
Un constat est fait sur le nombre important de clubs de notre district qui n'ont pas d'équipes de jeunes et pourtant c'est l'avenir et la pérennité de nos clubs.

Le bureau s'est donc posé les questions suivantes : pourquoi ces clubs n'ont pas d'équipes en foot animation à 5 ou à 7 ? Comment les inciter à franchir le pas ? Qu'est ce qui les retient ? Qu'est ce qui les en empêche ?

Le bureau propose donc de réunir ces clubs.
Cette rencontre aura pour objectif de discuter des bases de cette pratique et de son importance dans le développement des jeunes joueurs.
Les clubs pourront exposer les problèmes qu'ils penseraient rencontrer pour créer une équipe à 5 ou à 7.
Les membres du Comité de Direction approuvent cette initiative.
Une invitation sera donc adressée aux clubs concernés très prochainement.

9. QUESTIONS DIVERSES

➥ **Françoise VALLET :**

- Propose, suite au courriel reçu de l'AFM Téléthon, que le District de la Nièvre s'associe au combat des malades et de leurs familles en réitérant l'action « 1 but = 1 euro » lors du week-end des 6 et 7 décembre 2025 sur les matchs seniors masculins et féminins. Proposition actée à la majorité (11 pour, 1 abstention).
- Présente l'agenda des prochaines réunions à venir :
    - Comité de Direction le vendredi 5 décembre 2025
        - Bureau le lundi 19 janvier 2026
    - Comité de Direction le mardi 27 janvier 2026
        - Bureau le lundi 16 février 2026
    - Comité de Direction le vendredi 13 mars 2026
    - Comité de Direction le mardi 14 avril 2026

➥ **Jean-François DUCROT :**

- Annonce que le club de FOURS envisage de se relancer et qu'il faudra prévoir une rencontre avec les nouveaux dirigeants.
- Souhaiterait que chaque membre du District porte un maillot commun lors des manifestations District, notamment les finales futsal et les coupes départementales.
- Déclare que le club de CORBIGNY a contracté un partenariat avec la caisse locale du Crédit Agricole qui dotera chaque enfant d'un ballon pour l'ouverture d'un compte bancaire.
- Indique que son club a postulé pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue BFC.
- Invite l'ensemble des membres à la remise du Label le 29 novembre prochain à CERVON.

➥ **Alain ALDAX** propose de réécrire l'article 6.4 « fraude sur identité ».

<u>Texte actuel</u> :

6.4 : Fraude sur identité

La Commission qui aura en charge le dossier :

- suspendra les joueurs et les dirigeants fautifs
- imputera une amende de 200€ minimum au club, le montant étant décidé chaque saison par le Comité de Direction du District de la Nièvre

Cette équipe sera mise hors compétition et classée dernière de son groupe.
Les résultats des matchs joués contre cette équipe seront annulés.
Selon la gravité des faits, la Commission pourra prononcer la radiation des joueurs et des dirigeants fautifs.
Eventuellement, si une équipe de ce club évoluant dans la division immédiatement inférieure devait accéder en fin de championnat à la division supérieure, cette possibilité lui sera refusée.

Les mêmes sanctions seront prises à l'encontre des clubs ayant fraudé sur l'identité d'un joueur par la falsification des pièces d'état civil, ou pour toute autre falsification concernant l'enregistrement ou le renouvellement des licences incombant à la Ligue Bourgogne Franche-Comté.
Pour qu'il puisse être statué utilement sur un cas de fraude il faut, si des réserves n'ont pas été formulées avant le match, que l'évocation en soit faite avant l'homologation de la rencontre.
La Commission des Statuts et Règlements ou le Comité de Direction du District de la Nièvre pourront décider, même sans réclamation, de l'examen de toute fraude portée à leur connaissance.

Texte proposé :
La Commission qui aura en charge le dossier ***prendra les sanctions prévues à l'article 200 des Règlements Généraux de la FFF notamment :***

- la suspension des joueurs et des dirigeants fautifs
- ***amende de 500€ minimum au club***, le montant étant décidé chaque saison par le Comité de Direction du District de la Nièvre
- ***Au Vu des éléments du dossier, cette équipe pourra être mise hors compétition et classée dernière de son groupe.*** Les résultats des matchs joués contre cette équipe seront annulés.

Les mêmes sanctions seront prises à l'encontre des clubs ayant fraudé sur l'identité d'un joueur par la falsification des pièces d'état civil, ou pour toute autre falsification concernant l'enregistrement ou le renouvellement des licences incombant à la Ligue Bourgogne Franche-Comté.
Pour qu'il puisse être statué utilement sur un cas de fraude il faut, si des réserves n'ont pas été formulées avant le match, que l'évocation en soit faite avant l'homologation de la rencontre.
La Commission des Statuts et Règlements ou le Comité de Direction du District de la Nièvre pourront décider, même sans réclamation, de l'examen de toute fraude portée à leur connaissance.

Après divers échanges, cette proposition est actée à l'unanimité et applicable dès maintenant.

➥ **Dominique ATERO :**

- Indique qu'un recyclage « Arbitre de Club » aura lieu le samedi 29 novembre 2025 au siège du District à Varennes-Vauzelles de 08h45 à 12h00.
- Est heureux d'annoncer que sur les 11 candidats inscrits à la FIA organisée les 17-18-19 octobre, 9 étaient présents et ont été reçus. 88 arbitres sont donc, à l'heure actuelle, comptabilisés pour couvrir l'ensemble des rencontres.
- Déclare que la formation aux gestes qui sauvent s'est tenue le samedi 15 novembre dernier avec une très bonne participation des candidats arbitres.
- Indique que la prochaine FIA aura lieu les 23-24-25 janvier 2026 à laquelle sera associée la formation des Arbitres de Clubs.
- Propose la nomination des arbitres suivants :
    - BARBIER Christophe (Clamecy)
    - DEZ Nicolas (Narcy)
    - NORBLIN Vincent (Chatillon)
    - VILLA Dominique (Nevers Challuy Sermoise)
    - FERNANDES DA MARTA Alban (ESN 58)
    - GONZALEZ Nolan (FC Nevers)
    - GUILLEREZ Tom (Vauzelles)
    - KLONOWSKI Dylan (La Machine)
    - PASQUIER Estéban (Garchizy)
    - WINCKLER Renaud (Nevers Challuy Sermoise)
    - VILLIERS Nolann (Garchizy Franco Portugais)
    - CROCHET Michaël (Marzy)

  Ces nominations sont actées à l'unanimité.

➥ **Michel PINGUET** rappelle un point du règlement du Statut de l'Arbitrage (article 41 RG FFF) qui indique qu'un arbitre formé au club et comptabilisant son nombre de matchs sur la saison N et N+1 sera comptabilisé comme 2 arbitres pour la saison N+2.

➥ **Nicolas TREPKA :**

- Rappelle que la remise du Label au club de CORBIGNY est fixée le 29 novembre à 18h.
- Annonce que la livraison de la dotation Label Crédit Agricole a eu lieu.
- Etablit un rapide point sur la jonglerie U11 et déplore que 35% des clubs ne l'ont pas réalisée sur cette première partie de saison.

➥ **Sylvie OSBERY :**

- Indique qu'un club l'a sollicitée pour l'achat de tablettes. La Présidente rappelle qu'une opération fédérale devrait être mise en place pour un tarif préférentiel.
- Revient sur le règlement de la coupe féminines à 8, notamment sur la participation des joueuses en équipe supérieure. Après discussions, il paraît judicieux d'apporter la précision : équipe supérieure **du même club** (article 3.4.5 annuaire District 2025/2026).

➥ **Laurent RIVIERE** est interpellé par l'article du Président de la Ligue BFC paru dans le Journal du Centre indiquant notamment le manque d'implication des clubs nivernais à s'engager dans le Futsal.

➥ **Cécile TOURNOIS** propose d'avancer le prochain Comité de Direction du 5 décembre à 17h30 pour libérer plus de temps pour le moment festif qui clôturera cette réunion.

Pour clôturer cette séance, la Présidente remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence.
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 20h30.

La Présidente du District : Françoise VALLET

Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F